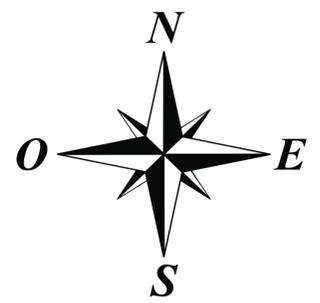
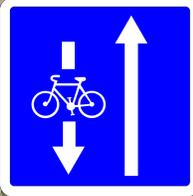


Aménagement d'un double sens cyclable sur la rue du Sacré Cœur



UNIQUEMENT EN PÉRIODE
D'OUVERTURE DES ÉCOLES
DE 8h30 À 9h00
ET DE 15h45 À 16h15
SAUF BUS, VÉLO ET
VÉHICULES DE SECOURS



SAUF


Description des aménagements :

Double-sens cyclable avec limitation de trafic aux heures de pose/dépose des enfants

Le bureau d'études préconise :

- Création d'un double sens-cyclable d'une largeur d'1,80 mètres* (nécessitant la suppression de 4 places de stationnement)
- Conservation d'une voie de circulation en sens unique d'une largeur de 3,20 mètres
- Fermeture de la voie en période d'ouverture des écoles sur les horaires du matin et du soir avec possibilité d'étendre à la pause méridienne, ce qui serait intéressant pour sécuriser les trajets vers la cantine (sauf bus, vélo et véhicules *L'implantation d'une piste cyclable bidirectionnelle est impossible au regard de la largeur de la voie (5,40 au plus, 5,05 au moins).

Vue en coupe du double sens cyclable :

